

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 29.11.2018	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission des finances	Lié à :(obligatoire) ad 18.037
-------------------------------------	-----------------------------------

Titre : Amendement au projet de décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2019

Contenu :

Amendement formant le compromis budgétaire accepté par la commission

Compte de résultats

Variation nette du résultat
(+ détérioration / - amélioration)

Total - 40'000

= Total des amendements formant le compromis accepté par la COFI

+ 560'000 - 600'000

Mesures détériorant le budget

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé/motivation	Variation charges	Variation revenus
DEF, SDEF/CAPPES	31	Prévention et promotion santé à l'école – lutte contre le harcèlement et le risque dépressif et suicidaire	+ 50'000	
DJSC, SCNE	36	Encouragement activités culturelles – Maintien des subventions au niveau 2018	+ 50'000	
DEAS, SEAS	36	Prestations complémentaires – « argent de poche », atténuation de la mesure de restriction prévue par le CE au détriment des bénéficiaires séjournant en EMS, mais application d'une réduction également aux bénéficiaires séjournant en institution	+ 560'000	
DEAS, SASO	36	Subsides LAMal – atténuation de la mesure ciblée sur les familles subissant une baisse ou une exclusion du droit aux subsides (extension des fourchettes de revenu donnant droit à une réduction partielle des primes des enfants et jeunes adultes en formation). Selon nouvelle estimation du département, montant brut	+ 1'500'000	

Mesures améliorant le budget

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé/motivation	Variation charges	Variation revenus
DJSC, SAHA	36	SAHA – Maison de Vie – atteinte de l'objectif initial avec deux résidents hors canton	- 400'000	
DJSC, SRHE	30	Écart statistique sur la masse salariale	- 500'000	
DEAS, SASO	36	Subsides LAMAL – atténuation de la mesure selon nouvelle estimation du département, part communes		- 600'000
Tous	31	BSM – limitation de la croissance / réduction du montant global	- 700'000	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Damien Humbert-Droz, président de la commission